

**Département**  
ILLE ET VILAINE  
**Arrondissement**  
REDON  
**Canton**  
BAIN DE BRETAGNE

**Commune de CREVIN – 35090**

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 JUILLET 2023**

*Nombre de conseillers*

*En exercice* : 20

*Présents* : 13

*Votants* : 18

*Date de convocation*

30 juin 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Crevin, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Daniel GENDROT, Maire.

**Etaient présents** : Mmes, Mrs : GENDROT Daniel ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; LE GUEVELLOU Renaud ; PIAT Christian ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe (à partir de 19h13) ; OROZCO-TORRENTERA Julio (à partir de 19h15) ; BOURET Rozenn ; PERRUDIN Magali ; FLEURY Arnaud ; JUBY Florence.

**Etaient excusé(e)s avec Pouvoir** : MOLINA Angéline (Pouvoir à R. LE GUEVELLOU) ; SALAUN Gabriel (Pouvoir à D. BRUNEAU) ; FLEGEAU Annie (Pouvoir à D. GENDROT) ; TETREL Stéphanie (Pouvoir à H. GUERINEL) ; MELCHIOR Delphine (Pouvoir à G. LEMOINE).

**Etaient absents excusé(e)s** : CUBAUD Sébastien ; LE BORGNE David.

**Etaient absents** :

**Secrétaire de séance** : Madame Rozenn BOURET

-----

**ORDRE DU JOUR** :

1. Approbation du Procès-verbal de la séance du vendredi 2 juin 2023
2. Compte rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal
3. Présentation rapport d'activités Jeu2mots 2022
4. Bretagne porte de Loire Communauté – Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 juin 2023
5. Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de l'impasse des Genêts – Attribution du marché
6. Réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel – Tranche 2 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert
7. Megalis Bretagne – Convention d'accompagnement à la cybersécurité
8. Organisation course « Octobre rose » - Détermination des tarifs d'inscription
9. CAF 35 – ALSH l'ilot « Couleurs » - Convention de partenariat « Vacaf ALSH »

-----

2023/06/001

**Approbation du Procès-Verbal de la séance du 2 juin 2023**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal l'adoption du Procès-verbal de la séance du 2 juin 2023.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le Procès-verbal de la séance du 2 juin 2023.

2023/06/002

**Compte rendu des décisions prises par le maire par délégation du Conseil municipal**

En application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations qui lui ont été confiées.

- Décision 2023-20 du 6 juin 2023 portant attribution du marché de travaux d'aménagement de la voirie, rue de la Mairie, à la société SRAM TP sise 61, rue de la Boisinière, à SERVON SUR VILAINE (35530), pour un montant total de 14 166,50 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 6 juin 2023.
- Décision 2023-21 du 7 juin 2023 portant virement de crédits de paiement au sein de la section d'investissement du budget principal de la commune, pour un montant de 8 500,00 €, portant à 2,00 % le cumul des virements de crédits réalisés au sein de la section d'investissement au titre de l'exercice 2023, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 7 juin 2023.
- Décision 2023-22 du 8 juin 2023 portant attribution du marché de travaux du programme de voirie 2023 de la commune de CREVIN, à l'entreprise COLAS France, Etablissement de RENNES, sise La Rougeraie, à DOMLOUP (35410), pour un montant total de 18 820,00 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 8 juin 2023.
- Décision 2023-23 du 27 juin 2023 portant attribution du marché de travaux de remplacements de têtes thermostatiques de radiateurs anciens dans le cadre de la seconde tranche de l'opération de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel, à la société IDEX Energie, sise 72 avenue Jean Baptiste Clément, à BOULOGNE-BILLANCOURT (92513), pour un montant total de 5 059,94,00 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 27 juin 2023.
- Décision 2023-24 du 5 juillet 2023 portant attribution du marché d'hébergement et de maintenance d'un Portail Familles internet destiné aux services d'accueil péri et extrascolaires de la commune de CREVIN pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 31 décembre 2027, à la société ARPEGE, sise 13, rue de la Loire, à SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE (44236), pour un coût annuel total de 2 206,60 € HT, reçue en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le 5 juillet 2023.

- Décisions relatives aux Déclarations d'Intention d'Aliéner (renonciation au droit de préemption urbain).

	Adresse du terrain	Cadastre	Superficie (m <sup>2</sup> )	Décision Date
20230006	14, impasse des Roses	ZB 241	590	Pas de préemption le 09/06/2023
20230007	21, rue de la Promenade	ZA 199	1623	Pas de préemption le 26/06/2023
20230008	17, rue des Troènes	ZA 474	537	Pas de préemption le 26/06/2023

Le Conseil municipal prend acte de ces décisions.

<b>2023/06/003</b>	<b>Présentation rapport d'activités Jeu2mots 2022</b>
--------------------	-------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux élus que le Jeu 2 Mots a ouvert ses portes au public à la fin du mois de septembre 2014. Cet équipement regroupe la médiathèque et la ludothèque municipales, l'espace multimédia intercommunal, ainsi qu'un espace d'exposition.

Monsieur le Maire invite Madame Pauline TORTOSA, Responsable du Jeu 2 Mots à présenter le rapport d'activité annuel 2022 du service.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le bilan d'activité annuel du Jeu 2 Mots pour l'exercice 2022, et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** le bilan d'activité annuel du Jeu 2 Mots pour l'exercice 2022 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

*Délibération n° 2023/06/003, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 21 août 2023, et publication le 24 août 2023.*

<b>2023/06/004</b>	<b>Bretagne porte de Loire Communauté Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 juin 2023</b>
--------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe les élus que la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) s'est réunie, le 27 juin 2023 pour évaluer les charges transférées des communes membres à Bretagne porte de Loire Communauté à l'occasion de l'imputation du contingent annuel du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) sur les Attributions de Compensation en lieu et place de la réduction sur la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée.

Cette mesure permet aux communes de bénéficier du gel de leur participation financière au SDIS après transfert de la compétence contingent communal du SDIS à BpLC.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

*Vu le code général des collectivités territoriales ;*

*Vu le code général des impôts, notamment son article 1609 nonies C ;*

*Vu la délibération du conseil communautaire de Bretagne Porte de Loire communauté n° 24 du 4 juillet 2020 portant nomination des membres de la CLECT ;*

*Vu le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Bretagne porte de Loire Communauté en date du 27 juin 2023 ;*

*Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées a été créée entre Bretagne porte de Loire Communauté et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges ;*

*Considérant que le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre ;*

*Considérant que chaque conseil municipal dispose d'un représentant auprès de la CLECT ;*

*Considérant qu'il appartient à chaque commune membre de Bretagne porte de Loire Communauté de se prononcer sur le rapport de la CLECT,*

- **Approuve** le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 27 juin 2023 ;
- **Approuve** le transfert de charges tel qu'il résulte du rapport de la CLECT du 27 juin 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à la présente.

*Délibération n° 2023/06/004, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.*

<b>2023/06/005</b>	<b>Réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de l'impasse des Genêts – Attribution du marché</b>
--------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de l'impasse des Genêts.

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet OCEAM afin de définir le programme de travaux.

Un dossier de consultation des entreprises a été publié sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics Megalis Bretagne, le 5 mai 2023, et dans les colonnes du quotidien Ouest France daté du 11 mai 2023, en vue de la passation du marché de travaux.

Les offres étaient à remettre pour le lundi 12 juin 2023, à 17h00.

Trois offres ont été reçues et confiées à l'analyse du maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur le Maire présente donc l'analyse réalisée par le cabinet OCEAM et propose au Conseil municipal d'attribuer le marché à l'entreprise qui a obtenu le meilleur classement au vu des critères de la consultation.

Monsieur le Maire propose enfin au Conseil municipal de l'autoriser à signer tout document afférent à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Attribue** le marché de travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux pluviales de l'impasse des Genêts, à l'entreprise ATEC Réhabilitation, sise ZA de la Barricade à PLERNEUF (22170) pour un montant total de 93 856,00 € HT correspondant à l'offre de base complétée par les Prestations Supplémentaires Eventuelles prévues au DCE ;
- **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour engager toutes démarches et signer tous documents nécessaires pour l'engagement de l'ensemble de l'opération.

Délibération n° 2023/06/005, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.

2023/06/006	<b>Réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel – Tranche 2 - Demande de subvention au titre du Fonds Vert</b>
-------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un audit énergétique est en cours de réalisation par la société EXOCETH, en vue d'établir un programme de travaux de réhabilitation énergétique de l'école de l'Arc-en-Ciel. Cette étude est réalisée dans le cadre du programme ACTEE 1.

Afin de réaliser le programme de travaux déterminé dans le cadre de cette étude un premier programme de travaux a été engagé au cours de l'année 2021, et les travaux ont été réalisés au cours du second semestre 2022.

Le second programme de travaux, destiné à achever la mise en œuvre du programme préconisé par l'étude EXOCETH va être engagé au cours de l'exercice 2023.

Le coût des travaux est aujourd'hui estimé à un total de 331 631,25 € HT.

S'agissant d'un projet de rénovation énergétique d'un bâtiment de la collectivité, ce second programme est aujourd'hui susceptible de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le plan de financement de ce projet pourrait donc être le suivant (€ HT) :

<i>Dépenses (€ HT)</i>		<i>Recettes (€ HT)</i>	
Mission MOE - Architecte	34 000,00	Etat – Fonds Vert 2023 (50 %)	186 040,62
Rapport Amiante Avant-Travaux	1 450,00		
Mission coordination SPS	2 500,00		
Mission Contrôle technique	2 500,00	Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2022	95 700,00
Désamiantage des couvertures ardoises amiantées	77 625,00		
Mise en œuvre couverture en ardoises suite au désamiantage	139 725,00		

Remplacement des faux-plafonds, y compris éclairage	11 500,00	Autofinancement Commune de CREVIN : - Emprunt - Fonds propres	0,00 90 340,63
Remplacement des menuiseries extérieures	90 131,25		
Chauffage – remplacement des robinets thermostatiques	9 200,00		
Ventilation de la salle de motricité	3 450,00		
<b>TOTAL</b>	<b>372 081,25</b>	<b>TOTAL</b>	<b>372 081,25</b>

Monsieur le Maire propose donc au Conseil municipal d'adopter la présente opération, d'en arrêter les modalités de financement, de solliciter une subvention de la part des services de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2023 et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Adopte** la présente opération de réhabilitation énergétique et thermique de l'école publique de l'Arc-en-Ciel – Tranche n° 2 ;
- **Adopte** le tableau de financement tel que présenté ci-dessus ;
- **S'engage** à engager la présente opération au cours de l'exercice budgétaire 2023 ;
- **Sollicite** une subvention de la part des services de l'Etat, au titre du Fonds Vert 2023 ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

*Délibération n° 2023/06/006, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.*

<b>2023/06/007</b>	<b>Megalis Bretagne – Convention d'accompagnement à la cybersécurité</b>
--------------------	--------------------------------------------------------------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de son bouquet de services, Megalis Bretagne propose un accompagnement à la cybersécurité afin de sensibiliser les collectivités (élus et agents) aux risques cyber, du niveau de sécurité de leur système d'information et aux bonnes pratiques dans l'utilisation des outils informatiques.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, ce travail comporte un parcours de sensibilisation, et de formation ainsi que la réalisation d'une campagne phishing test.

En complément, ce parcours intègre un pré-audit du système d'information (état des lieux de l'administration des serveurs internes, la gestion des postes de travail, la gestion des sauvegardes, et les serveurs externes) et des actions techniques de tests de vulnérabilité opérationnelles.

Le parcours d'accompagnement à la cybersécurité vise à élever le niveau de maturité global de la collectivité (agents, élus et système d'information) et, autant que faire se peut, définir des pistes d'améliorations et préconiser les conditions de leurs mises en œuvre.

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention d'accompagnement à la cybersécurité proposée par Megalis Bretagne et de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention d'accompagnement à la cybersécurité proposée par Mégalis Bretagne telle que présentée ci-dessus ;
- **Désigne** Monsieur Julio OROZCO-TORRENTERA en tant que référent élu ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Délibération n° 2023/06/007, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.

2023/06/008

**Organisation course « Octobre rose » 2023  
Détermination des tarifs d'inscription**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que, comme chaque année, la commune de CREVIN va participer à la campagne annuelle de communication « Octobre Rose », destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Monsieur le Maire présente les animations qui seront mises en œuvre à l'occasion de cette campagne.

Notamment, une marche sera organisée, le samedi 14 octobre 2023.

La commission « Affaires sociales » propose de fixer le tarif d'inscription à 6 € par participant, étant entendu que l'ensemble des recettes seront reversées à la Ligue contre le Cancer.

Après présentation de l'ensemble de l'organisation projetée, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de déterminer le tarif d'inscription pour la marche organisée dans le cadre d'Octobre Rose, et de dire que l'ensemble des recettes ainsi perçues seront reversées à l'association « Ligue contre le Cancer ».

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer tout document afférent.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **Fixe** à 6 € par personne le tarif d'inscription à la marche organisée dans le cadre d'Octobre Rose 2023 ;
- **Précise** que l'ensemble des recettes ainsi perçues seront reversées à l'association « Ligue contre le Cancer » ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente.

Délibération n° 2023/06/008, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.

2023/06/009

**CAF 35 – ALSH L'ilot « Couleurs »  
Convention de partenariat « Vacaf ALSH »**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre du dispositif « aide aux vacances enfants » (AVE) la CAF d'Ille-et-Vilaine accorde, sous certaines conditions, des aides aux familles pour les séjours des enfants en ALSH. Ce nouveau dispositif résulte de la fusion de tris aides anciennement appelées « AVEL », « AVEN » et « AALS ».

Pour pouvoir bénéficier de l'aide AVE, une labellisation VACAF est nécessaire. L'agrément obtenu permet à l'organisateur d'inscrire les enfants sur la plateforme VACAF en amont du séjour afin de vérifier leurs droits aux aides aux temps libres.

Les conditions d'obtention de l'agrément AVE – CAF 35 sont les suivantes :

- Respecter les obligations de neutralité confessionnelle, politique et philosophique ;
- Avoir une adresse administrative en Bretagne ou dans un département limitrophe de l'Ille-et-Vilaine.

Afin de pouvoir bénéficier de ces aides, dans le cadre du fonctionnement de l'ALSH l'îlot « Couleurs », Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer une convention de partenariat « Vacaf ALSH » avec la CAF d'Ille-et-Vilaine, ainsi que tout document afférent à la présente.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :*

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat « Vacaf ALSH » avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine, ainsi que tout document afférent.

Délibération n° 2023/06/009, rendue exécutoire après transmission en Préfecture le 10 juillet 2023, et publication le 10 juillet 2023.

**L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h20.**



Conseil municipal du 7 juillet 2023

Numéros d'ordre des délibérations prises : 2023/06/001 à 2023/06/009

**Etaient présents :**

GENDROT Daniel ; LEMOINE Gérard ; DUPERRIN-GOIZET Anne-Laure ; BRUNEAU Dominique ; LE GUEVELLOU Renaud ; PIAT Christian ; GUERINEL Hervé ; EVALET Philippe ; OROZCO-TORRENTERA Julio ; BOURET Rozenn ; PERRUDIN Magali ; FLEURY Arnaud ; JUBY Florence.

**Etaient excusé(e)s avec Pouvoir :** MOLINA Angéline (*Pouvoir à R. LE GUEVELLOU*) ; SALAUN Gabriel (*Pouvoir à D. BRUNEAU*) ; FLEGEAU Annie (*Pouvoir à D. GENDROT*) ; TETREL Stéphanie (*Pouvoir à H. GUERINEL*) ; MELCHIOR Delphine (*Pouvoir à G. LEMOINE*).

**Etaient absents excusé(e)s :** CUBAUD Sébastien ; LE BORGNE David.

**Etaient absents :**

**Suivent les signatures du Maire et du Secrétaire de Séance.**

Le Maire,  
Daniel GENDROT



La Secrétaire de séance,  
Rozenn BOURET